

MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS**Avis annuel relatif aux renseignements de l'annuaire et au respect de la vie privée des élèves.**

MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS

Rockville, Maryland 20850

Règlement JOA-RA de MCPS, *Student Records (Dossiers de l'élève)***Voir au verso pour l'avis annuel de vos droits en vertu de la Loi sur le droit à l'éducation et à la protection des renseignements personnelles des familles (Family Educational Rights and Privacy Act-FERPA), (20 U.S.C. §1232g; 34 CFR Part 99)****Renseignements DE L'ANNUAIRE**

Les écoles fournissent des renseignements de l'annuaire pour les listes publiques tels que le tableau d'honneur, les récompenses, et autres annonces dans le journal ou sur le site Internet de Montgomery County Public Schools (MCPS). Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone d'un élève peuvent également être communiqués à des organisations regroupant toute combinaison de parents/tuteurs légaux, d'enseignants ou d'élèves d'une école. Sauf interdiction de votre part, les écoles peuvent diffuser ces renseignements sans votre consentement préalable.

Les enseignants peuvent également enregistrer des leçons virtuelles afin que les élèves de la même classe puissent les consulter ultérieurement. Si vous ne souhaitez pas que l'image et la voix de votre enfant soient capturées dans ces enregistrements, veuillez l'indiquer ci-dessous.

Les renseignements de l'annuaire comprennent les éléments suivants : le nom, l'adresse, l'adresse électronique et le numéro de téléphone de l'élève et/ou de ses parents/tuteurs légaux ; la date de naissance de l'élève ; son principal domaine d'études ; son niveau scolaire ; sa participation à des activités et à des sports officiellement reconnus ; les diplômes et les récompenses reçus (y compris le tableau d'honneur) ; l'école la plus récente qu'il a fréquentée ; les dates de fréquentation ; une photographie ou toute autre image ; le poids et la taille des membres des équipes sportives ; et tout autre renseignement du même ordre.

Si vous ne voulez pas que votre école publie vos renseignements d'annuaire, veuillez remplir les renseignements ci-dessous et renvoyer cet avis à votre école avant le 12 septembre 2022.

Des copies supplémentaires de cet avis peuvent être trouvées sur le site Web du MCPS, et sont disponibles en espagnol, français, vietnamien, chinois, coréen, amharique et portugais.

Ce formulaire doit être rempli chaque année scolaire.

Votre école supposera que vous consentez à la publication des renseignements issues de l'annuaire, à moins que ce formulaire ne soit retourné avant le vendredi 12 septembre 2022.

Si vous voulez revenir sur votre décision à une date ultérieure, veuillez tout simplement contacter votre école directement.

Si vous vous inscrivez après le 12 septembre 2022, vous pouvez remplir le formulaire au moment de l'inscription.

Montgomery County Public Schools

Demande de non publication des renseignements de l'annuaire pour l'année scolaire 2022–2023

Choisissez **UNE** des catégories suivantes :

- Veuillez ne diffuser aucune information de l'annuaire. (Voir la définition ci-dessus)
- Veuillez ne pas divulguer la partie ou les parties suivante(s) des renseignements de l'annuaire. (veuillez cocher tout ce qui s'applique)
- Nom Numéro(s) de téléphone Photo Adresse Date de naissance
- Adresse(s) électronique(s) Nom des parents/tuteurs légaux Grade scolaire

EXCEPTIONS À LA DEMANDE DE NON PUBLICATION MARQUÉES CI-DESSUS :

- Diffusion aux organisations de toute combinaison de parents/tuteurs légaux, d'enseignants et d'élèves d'une école.
- Diffusion pour la publication au Tableau d'honneur Diffusion de la photo pour l'annuaire
- Ne pas inclure l'image et la voix de mon enfant dans l'enregistrement des cours virtuels destinés à une visualisation future par les élèves de la même classe

Nom de l'élève _____ Grade _____ N° d'ID _____

École _____

Signature du Parent/Tuteur légal/Élève éligible _____ Date ____/____/____

La non-restriction de certaines renseignements sur votre enfant donne l'autorisation immédiate au système scolaire et aux écoles locales d'effectuer leurs tâches quotidiennes et de routine sans avoir à obtenir votre autorisation pour divulguer chaque élément d'information de l'élève chaque fois que cela est publié.

Avis annuel de vos droits en vertu de la Loi de FERPA*

En tant que parent/tuteur légal d'un élève du MCPS, vous disposez de certains droits concernant les dossiers scolaires de votre enfant en vertu du Family Educational Rights and Privacy Act (FERPA) (la loi sur les droits familiaux en matière d'éducation et de confidentialité), les règlements du gouvernement fédéral applicables et les Règlements du Code du Maryland (Code of Maryland Regulations (COMAR) 13A.08.02.) Ces droits sont résumés ci-dessous et décrits plus en détail dans le Montgomery Public Schools (MCPS) [Regulation JOA-RA, Student Records \(Dossiers de l'Élève\)](http://www.montgomeryschoolsmd.org/departments/policy/pdf/joara.pdf), www.montgomeryschoolsmd.org/departments/policy/pdf/joara.pdf.

1. Examen du dossier scolaire de l'élève. Vous avez le droit d'inspecter et d'examiner les dossiers scolaires de votre enfant selon un délai de 45 jours après que l'école ait reçu votre demande par écrit. MCPS souhaite que les écoles se conforment, dans la mesure du possible, dans les 10 jours suivant la réception d'une demande écrite et avant toute audience relative à l'identification, l'évaluation ou le placement de l'élève. L'école prendra des dispositions pour que vous ayez accès au dossier de votre enfant et pour vous informer de l'heure et du lieu où ses documents peuvent être examinés. Le directeur/délégué sera présent lors de cet examen.
2. Modification du dossier scolaire de l'élève. Si vous estimez que le dossier scolaire de votre enfant comporte des renseignements inexacts ou erronés, ou qu'il s'inscrit en violation des droits à la vie privée de votre enfant, vous avez le droit de faire une demande par écrit à l'école afin de modifier le dossier scolaire. Le règlement MCPS JOA-RA, Student Records, décrit les procédures de traitement de ces demandes, y compris les audiences, le cas échéant. Les notes ne peuvent être contestées sous cette clause.

Divulgence du dossier scolaire de l'élève. Vous avez le droit de donner un accord par écrit avant que MCPS ne divulgue des renseignements personnels identifiables provenant des dossiers scolaires de votre enfant, à moins que la loi fédérale ou la loi de l'état n'autorise expressément la divulgation sans consentement. Les directives concernant la divulgation de renseignements de l'annuaire, ainsi que la possibilité de s'opposer à cette divulgation, sont mentionnées au verso de ce formulaire. De plus, veuillez noter que le consentement n'est pas nécessaire pour la divulgation de renseignements à des responsables de l'école avec les intérêts éducatifs légitimes,** y compris les administrateurs, les enseignants, ou d'autres membres du personnel employés par MCPS, mais aussi d'autres personnes agissant pour le compte de MCPS qui ont besoin d'y avoir accès pour exécuter leurs responsabilités professionnelles, telles que : Les infirmières scolaires et les autres professionnels de la santé qui travaillent avec les écoles; le personnel de sécurité de l'école; un membre du Montgomery County Board of Education; une personne, une organisation ou une entreprise sous contrat avec MCPS pour effectuer un service ou une fonction pour laquelle MCPS utiliserait autrement ses propres employés (comme les avocats ou les contrôleurs de gestion); ou un parent/tuteur légal ou autre volontaire servant dans un Comité de MCPS ou aidant d'autres responsables de l'école à effectuer leurs tâches.

- Sur demande, MCPS transmet également les dossiers scolaires sans consentement aux responsables d'autres écoles, districts scolaires ou établissements d'enseignement postsecondaire, si la divulgation de cette/ces information(s) a pour but l'inscription ou le transfert de l'élève dans cette école, ce district ou cet établissement postsecondaire. De plus, MCPS peut légalement divulguer des renseignements identifiables provenant des dossiers d'étudiants, sans votre accord préalable, pour d'autres motifs autorisés par la loi en vertu de FERPA, y compris à des agences gouvernementales spécifiées, pour des projets de recherche approuvés, en conformité avec une ordonnance judiciaire ou une citation à comparaître légalement émise, ou en cas d'urgence sanitaire ou de sécurité.
 - Des renseignements supplémentaires peuvent être trouvés dans le [Règlement JOA-RA de MCPS](#), [Student Records \(Dossiers des Élèves\)](#), disponibles sur le site Internet de MCPS ou à votre école locale.
- 3. Déposer une plainte auprès de l'U.S. Department of Education.** Si vous croyez que vos droits en vertu de la loi FERPA ont été violés et les efforts pour résoudre la situation par les voies de recours de MCPS n'ont pas été satisfaisants, vous avez le droit de déposer une plainte à Family Policy Compliance Office in the U.S. Department of Education, 400 Maryland Avenue, SW, Washington, DC 20202-5920 ou d'appeler le 1-800-USA-LEARN (1-800-872-5327).

* Droits des élèves éligibles. Les droits décrits ci-dessus sont applicables à un élève âgé de 18 ans ou fréquentant un établissement d'enseignement postsecondaire ; les parents/tuteurs légaux des élèves dépendants éligibles, peuvent toutefois accéder aux dossiers scolaires de leur enfant sans le consentement préalable de l'élève éligible.

** Les responsables de l'établissement scolaire ont un intérêt éducatif légitime s'ils ont besoin d'examiner un dossier scolaire afin de s'acquitter de leur responsabilité professionnelle.